

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée

à la médiathèque :

La médiathèque a eu le plaisir d'accueillir le Professeur T, le vendredi 14 juin dernier. Son spectacle de mentalisme, divertissant, a ravi les spectateurs.

L'équipe a préparé le programme estival que vous retrouverez dans le flyer joint à ce compte-rendu : ateliers, lectures, exposition, ensoleilleront le mois de juillet.

Nous avons également pensé à vos lectures pour que vous puissiez partir en vacances avec du choix dans vos valises ! Visualisez toutes les nouveautés grâce au QR code.

Nous vous souhaitons un très bel été et espérons vous retrouver encore plus nombreux en septembre, notamment pour inaugurer la fresque et le nouvel espace ado.

Malheureusement, cette fin de saison s'achève très tristement : l'une de nos bénévoles, qui a œuvré pour la médiathèque et les enfants pendant de nombreuses années, nous a quittés. Nous n'oublierons jamais son sourire, sa gentillesse et toutes ses actions menées.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

Pendant les vacances, la médiathèque vous propose des activités et animations :

- Mardi 9 juillet à 14h : Tournoi de bowling sur Switch, inscription auprès de la médiathèque dès 8 ans.
- Mercredi 10 juillet à 14h : Partir en Livre : Lecture sur les jeux et le sport par l'association Lire et Faire Lire, tout public.
- Samedi 13 juillet à 10h30 : Atelier créatif " Fête Nationale "
- Mercredi 16 juillet à 15h30 : Partir en Livre : Intervention de Noémie Mahieux. Typolino : composition de phrases poétiques en linogravures sur papier recyclé. Inscription auprès de la médiathèque, dès 5 ans.
- Mardi 23 juillet à 14h : Tournoi de tennis sur Switch, inscription auprès de la médiathèque dès 8 ans.

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver toutes les nouveautés du mois de juillet !

FESTIVITÉS POUR LA FÊTE NATIONALE

Samedi 13 juillet :

19h00 : Venez avec votre pique-nique ou/et profitez des stands hot-dogs, frites, américains, crêpes, glaces et buvette

21h00 : Concert avec le groupe JAAMM

22h00 : Remise des lampions

23h00 : Feu d'artifices

Dimanche 14 juillet :

Tous les habitants de la commune sont invités à assister à la cérémonie de commémoration de la Fête Nationale du 14 juillet qui aura lieu à 11 heures au monument aux Morts. À l'issue de cet hommage, le verre de l'amitié sera offert .

INFORMATION

Reims Business a mis en place un dispositif d'aide aux commerces et aux entreprises. Pour toute demande (installation de commerces, de travaux etc), un seul N° 03.26.77.87.50

Mail : reimsbusiness@grandreims.fr . N'hésitez pas à vous renseigner.

NETTOYAGE TROTTOIRS ET CANIVEAUX



Une balayeuse mécanique passera dans toutes les rues de la commune les mercredi 10 et jeudi 11 juillet prochain. Merci de ne laisser aucun véhicule dans les rues ce jour là, de façon à optimiser et à faciliter son passage et permettre le bon déroulement du nettoyage.



Ne pas jeter sur la voie publique

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

VIDE-GRENIERS DE JONCHERY-SUR-VESLE

Permanences pour les inscriptions :

Vendredi 19 juillet de 17h à 19h30

Vendredi 23 août de 17h à 19h30

Samedi 31 août de 10h à 12h

**à la salle de la médiathèque
de Jonchery-sur-Vesle**

TARIF : 10 € les 3 mètres



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Mai - Juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous traversons encore une période perturbée mais le beau temps revient, les vacances ne sont pas loin, nous allons donc pouvoir profiter d'un repos estival.

Le projet de vidéo-protection arrive à son terme. J'en profite pour préciser qu'il n'y a personne derrière les caméras, que le visionnage des images n'est autorisé que sur réquisition des gendarmes ou de la police. Toutes les parties privées sont floutées, la liberté de chacun est donc respectée; tout comme la loi ne permet pas aux particuliers de filmer l'espace public. Il est important d'avoir un maillage entre les différentes communes pour assurer une meilleure sécurité pour tous. (Disparition d'un enfant, d'un adulte, cambriolages etc.)

Je rappelle que la commune n'est plus compétente en ce qui concerne la voirie communale. Seule la commission du Grand Reims peut décider de la réfection des rues. Le budget alloué à la voirie est de 12 millions pour 142 communes du Grand Reims, Reims étant comptabilisé à part.

Les travaux rue Marius Lanet et Blanche Simon sont terminés. Un passage piéton rue de la Gare a été réalisé pour plus de sécurité à cet endroit.

Il est constaté beaucoup d'infractions rue Marius Lanet et rue des Querelles. Les sens uniques ne sont pas respectés et peuvent provoquer des accidents. Merci de faire preuve de civisme.

Nous avons toujours beaucoup de difficultés à maîtriser les espaces verts et les cimetières compte tenu de la météo actuelle. Je vous prie de bien vouloir nous excuser, nous mettons tout en œuvre pour rétablir un village accueillant. Pour les trottoirs et fils d'eau, un petit coup de main des habitants, pour ceux qui le peuvent, serait apprécié.

Bel été à toutes et tous et surtout bon repos

À bientôt

**Le Maire
Nadine POULAIN**

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

03.26.48.50.03

mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

<http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 22 mai 2024

Présents : 14 ; Pouvoirs : 17 ; Absents : 3

Délibération D_2024_05_01 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FERME DES IRISSELLES 2024

Madame le Maire explique que suite à la chute d'un arbre de la commune sur la clôture de la ferme, les chiens loups se sont échappés, l'un deux s'est fait écrasé sur la route, le Maire propose compte tenu de la situation de prendre en charge les frais occasionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser une subvention de : 360 €

Délibération D_2024_05_02 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 pour les CCAS, le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Vu la démission d'un membre élu et d'un membre extérieur au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de réduire de douze à dix le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le maire de la collectivité.

Délibération D_2024_05_03 : REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE POLYVALENTE

Vu le contrat de location signée par les 2 parties,

Vu la demande écrite du locataire demandant l'annulation de la salle polyvalente du week-end du 18 mai 2024,

Considérant les motifs de l'annulation, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser à titre exceptionnel l'acompte de la salle polyvalente de 240 €.

Délibération D_2024_03_05 et 06 : ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAÎTRE (propriétaire inconnu ou décédé depuis plus de 30 ans)

Considérant la volonté de faciliter l'action des communes en matière de lutte contre l'insalubrité, de protection de l'environnement et d'opérations d'aménagement, Considérant la possibilité pour la commune de devenir propriétaire des immeubles sans maître situés sur son territoire, Considérant le décès depuis plus de 30 ans (10 ans, le cas échéant) du précédent propriétaire et les recherches infructueuses entreprises par la commune pour retrouver le propriétaire actuel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'incorporer dans le domaine privé communal le bien sans maître désigné : situation : Ruelle Prioux 51140 Jonchery-sur-

Vesle n° cadastre : AE 108 superficie : 757m²

- d'incorporer le bien sans maître désigné : situation : Les Prés du Gué 51140 Jonchery-sur-Vesle n° cadastre : AE 106, superficie : 881m²

- d'autoriser le maire à procéder à l'incorporation de celui-ci ainsi qu'à effectuer les formalités nécessaires à celle-ci.

Fin du conseil municipal à 20h30.

Séance du 26 juin 2024

Présents : 17 ; Pouvoirs : 2 ; Absent : 1

Délibération D_2024_06_01 : DELIBERATION PORTANT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Vu les décrets et circulaires ministérielles fixant la durée annuelle du temps de travail à 1607h

Vu Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune fixé à 35h pour l'ensemble des agents.

Vu l'avis du comité social territorial du 25 juin 2024

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessous :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	104 jours
Congés annuels	25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres de jours travaillés = nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1 607 heures

Délibération D_2024_06_02 : DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS ET LES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être accordé pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Toutes les charges courantes liées au logement devront être acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer la liste des bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Jonchery-sur-Vesle comme suit, après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessous :

Concession de logement pour nécessité absolue de service

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Ouverture, fermeture du parc, locations Salle Polyvalente, surveillance du parc
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	
Adjoint Technique Principal	

Dans le cadre de cette concession, certaines missions réalisées par ces agents seront considérées comme la **contrepartie de l'attribution du logement** de fonction et, à ce titre, ne feront l'objet ni de récupération, ni d'indemnisation. Il s'agit des missions qui représentent la contrepartie de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

L'exercice de ces missions n'est pas considéré comme une intervention. Il n'est pas pris en compte dans le calcul du temps de travail effectif.

Le règlement fixe la liste des missions exercées en contrepartie du logement de fonction.

Délibération D_2024_06_03 : TIRAGE DES JURES D'ASSISES POUR 2025

En application des articles 261 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury doit être établie annuellement et publiquement à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 mars 2022, vu la population évaluée par l'INSEE à 1925 habitants, le nombre de jurés pour la commune est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort. Le conseil procède au tirage au sort, d'après la liste électorale, de trois personnes âgées de 23 ans au moins et ayant leur domicile ou résidence principale dans le département : Trois personnes ont été tirées au sort et seront prévenues par un courrier prochainement. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents de valider les personnes tirées au sort. Autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Délibération D_2024_06_04 : VENTE EN LOT D'ARTICLES DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL

Vu la vente de l'ancien atelier communal,

Il reste du matériel devenu inutilisable (remorque, semoir, rotovator, et cuve de traitement). Il serait judicieux de faire un lot et de mettre en vente le matériel ci-dessus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de mettre ce lot d'articles de l'ancien atelier en vente pour un montant de 1 000 €.

OBJET : INFORMATION

Conformément à la délibération n°10-2020 du 03 juin 2020, autorisant Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000€. Madame Le Maire, en vertu de cette délibération, informe le conseil de la signature d'un devis pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la salle polyvalente confier à un architecte.

Fin du conseil municipal à 20h36.

Informations diverses

Le Maire informe :

Il nous est signalé une recrudescence de rats à certains endroits de la commune. Merci de faire le nécessaire au niveau des bacs de compostage et des poulaillers afin d'en empêcher l'accessibilité.

Rue Marius LANET : Merci de respecter les emplacements de stationnement. Il est interdit de stationner sur le trottoir PMR.

Nadine POULAIN, commission animations

Malgré un temps pluvieux, le marché artisanal a pu se tenir dans la salle polyvalente et les visiteurs ont pu se restaurer sous la tente installée à cette occasion.

Nous avons eu plus de chance pour la fête de la musique et plus de 400 personnes étaient au rendez-vous pour pique-niquer et écouter les divers groupes musicaux. Les tables et bancs ont été rangés en un temps record grâce aux personnes encore présentes. Un grand merci à tous.

Rendez-vous le 13 juillet pour le pique-nique, l'animation musicale et le feu d'artifice.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

La commission communication va recevoir courant juillet le prestataire actuel en charge de la maintenance et de l'évolution du site internet de la commune. Depuis la mise en place de ce site, les technologies et les services offerts ont évolué rapidement. Ce sera donc l'occasion de voir comment nous pouvons le faire évoluer. Nous consulterons également plusieurs autres prestataires pour voir ce qu'ils peuvent proposer. Vous

l'aurez compris, un nouveau projet se profile. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

De belles plantations de rosiers ont été faites par les employés communaux à l'angle des rues Lanet et Luling. Le fleurissement d'été a eu lieu le 24 mai sous un très beau soleil, avec les membres de la commission, nos chers bénévoles et les employés communaux. Deux suspensions florales ont été installées à la maison des associations dans le parc pour embellir l'endroit. Pour clore ce moment de convivialité, nous avons partagé un déjeuner avec des petites gourmandises apportées par les participants.

Merci à chacun de vous de prendre de votre temps pour entretenir et égayer notre village.

Au plaisir de vous retrouver encore plus nombreux.

Le fleurissement d'été s'est très bien passé sous un beau soleil.

L'entretien du village continue et des arbustes seront plantés à l'automne à des endroits définis.

La commission s'est réunie pour parler des préparatifs de Noël et oui déjà, toujours une saison d'avance. En attendant bel été à tous.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission a plaisir de vous informer que le projet vidéoprotection est en cours de finalisation dans notre commune. Si tout va bien, l'installation devrait être complètement terminée pour la rentrée. Certaines difficultés techniques ont été progressivement levées et les objectifs budgétaires précédemment communiqués ont été, à ce stade, respectés. La commission dressera, sur ce point, un bilan final et nous ferons une communication. Parallèlement, tous les diagnostics techniques planifiés sur 2024 des bâtiments communaux ont été réalisés. La prochaine réunion de commission se déroulera dans le courant du mois de Septembre et nous y aborderons les sujets à traiter d'ici à la fin d'année.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Installation et Révision des Équipements de Sécurité

Des barres anti-panique ont été installées et certaines portes ont été révisées au niveau de l'AFR (Association Familiale Rurale). Le grand volet roulant de l'entrée de la salle polyvalente a également été réparé.

Éclairage du Tennis Couvert

La commission attend avec impatience la réponse de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant l'éclairage du tennis couvert avant de lancer les travaux.

Monsieur Fabien JAVELOT, adjoint à la voirie et à la coordination des services techniques :

- Fin avril, divers points ont été évoqués avec M. Mansier de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur la voirie du village. (Signalisation, marquage, aménagement, travaux en cours...) L'interdiction de tourner à gauche depuis la RN vers le chemin des vaches en venant du centre bourg a été réalisée par la pose d'un panneau et un marquage au sol. Malheureusement, ce marquage s'efface au fil du temps du fait de la détérioration de la chaussée centrale. La CUGR est informé et doit nous faire part de ses intentions.

Un rendez-vous a été pris mi-juin avec le CIP (concernant la route départementale) pour faire un point sur les faisabilités d'aménagement de cet axe traversant la commune. La commission Voirie doit se réunir prochainement dans le but d'établir nos besoins et nos attentes.